

Règlement intérieur

Chers invités,

Nous vous souhaitons la bienvenue chez nous et sommes ravis de vous accueillir !
Afin que vous et les futurs visiteurs puissiez vous sentir à l'aise dans notre hébergement, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces règles pendant votre séjour.
Merci pour votre compréhension et bon séjour !



Conditions générales

- a) Le règlement intérieur est lié au contrat de location, et en cas de non-respect de celui-ci, le propriétaire/gestionnaire se réserve le droit de résilier le contrat ou de retenir une partie de la caution.
- b) Tous les invités (et visiteurs) doivent se conformer au règlement intérieur ainsi qu'aux autres instructions du propriétaire/gestionnaire.
- c) Ce logement n'est pas adapté aux enfants de moins de 3 ans. Les responsables légaux sont responsables de la sécurité et du comportement des enfants à tout moment.



Bruit et voisinage

- a) Merci de respecter le calme dans le bâtiment entre 22 heures et 06 heures pour le bien-être de tous. Pendant cette période, il est important d'éviter tout bruit excessif et de respecter les autres occupants.
- b) Les nuisances sonores et les fêtes sont interdites à toute heure et peuvent entraîner la résiliation du contrat de location saisonnière, l'expulsion, la perte des frais engagés ainsi que des retenues sur la caution.
- c) Nous demandons à nos invités et à leurs visiteurs de faire preuve de respect envers les résidents et les voisins.



Visite

- a) Les invités peuvent accueillir un maximum de 4 visiteurs pendant leur séjour, avec un maximum de 4 visiteurs présents en même temps. Les visiteurs doivent être signalés au propriétaire à l'avance.
- b) Les invités souhaitant inviter des visiteurs à passer la nuit dans la propriété doivent en informer le propriétaire/gestionnaire au moment de leur réservation, sous réserve de frais additionnels indiqués dans la tarification.
- c) Les invités sont responsables de ne pas dépasser le nombre autorisé de visiteurs et de s'assurer que ceux-ci respectent également le règlement intérieur.



Événements

- a) Il est strictement interdit d'organiser des fêtes, des événements payants avec un droit d'entrée ou tout autre type de rassemblement d'envergure dans la location saisonnière.
- b) Tout rassemblement en petit comité doit se faire dans le respect des autres règles stipulées dans ce règlement, en particulier en ce qui concerne le bruit, le voisinage et le nombre de visiteurs autorisés.



Parking

- a) Les invités et les visiteurs doivent se conformer aux réglementations locales en matière de stationnement, ainsi qu'aux autres conditions citées ci-après, et sont priés de faire preuve de considération à l'égard des voisins et des autres véhicules.
- b) Pour ce logement, les options de stationnement sont les suivantes :

Se référer à la réglementation de Collioure.



Déchets et tri sélectif

- a) Les invités et leurs visiteurs sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet et conformément à la procédure détaillée ci-après. Les débris ne doivent en aucun cas être laissés dans une zone publique ou dans les parties communes.

- a) Les ordures et les déchets à recycler doivent être jetés de la manière suivante :

Se référer à la réglementation de Collioure.



Sécurité

- a) À chaque fois que les invités quittent le logement, ils sont tenus de s'assurer que toutes les fenêtres et portes sont fermées et verrouillées afin de préserver la sécurité de l'hébergement et de prévenir de potentiels dégâts occasionnés par la pluie.
- b) Nous remercions les invités de vouloir éteindre les lumières, la climatisation, les ventilateurs et les appareils électroniques lorsqu'ils ne sont pas utilisés, afin de contribuer à la préservation de l'énergie. Nous vous prions également de ne pas laisser la climatisation en marche lorsque vous quittez le logement.



Casse et dégâts

- a) Tout objet cassé et tout dégât causé doit être signalé au propriétaire /gestionnaire dans les plus brefs délais. Le non-signalement peut entraîner une retenue sur la caution.
- b) Pour éviter la casse et les dégâts, les meubles ne doivent pas être déplacés d'une pièce à l'autre sans accord préalable.
- c) Veuillez également noter que les serviettes de toilette doivent rester sur place.



Clés

- a) En tant qu'invité, vous recevrez les clés de notre part en personne [] / vous procéderez à une entrée autonome dans le logement comme indiqué dans les instructions pour l'enregistrement [].
- b) En cas de perte des clés, veuillez en informer immédiatement le propriétaire ou le gestionnaire.
- c) En cas de perte des clés, l'invité devra couvrir les frais de remplacement de l'ensemble du système de serrure.



Tabac

- a) Les invités ne sont pas autorisés à fumer au sein de la location saisonnière.



Animaux

- a) Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans la location saisonnière.



Arrivée et départ

- a) L'arrivée se fait entre 15 heures et 21 heures.
- b) Le jour du départ, nous vous demandons de libérer la location au plus tard à 15 heures. Pour tout séjour prolongé au-delà de cette heure sans accord préalable, le propriétaire/gestionnaire se réserve le droit de facturer un supplément.



Nettoyage

- a) Nous vous demandons de bien vouloir garder ce logement propre et de le laisser dans le même état que vous l'avez trouvé. Nous vous prions également de ranger proprement la vaisselle utilisée dans les armoires.



Contact d'urgence

- a) En cas de problème, veuillez contacter la personne suivante :

Nom :

Téléphone :



Respect du règlement

- a) Toute violation de ce règlement intérieur constitue une infraction aux conditions de location stipulées dans le contrat.
- b) Le propriétaire/gestionnaire se réserve le droit de mettre fin au contrat et de demander aux invités qui ne respectent pas les règles de quitter le logement.